

DEPARTEMENT DE L'INDRE

Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le : 13 AVR. 2021 est exécutoire depuis cette date.	DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE <i>Séance du 12 avril 2021</i>
---	---

Objet : 3 / ADMISSION de NOUVEAUX MEMBRES au sein de l'AGENCE

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à 14 heures, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 2 avril 2021, s'est réunie en visioconférence sous la Présidence de M. Serge DESCOUT, Président de l'ATD36.

Etaient présents : 77 membres sur 206

Ont donné pouvoir : 0

Etaient absents excusés : 129 membres



Il est proposé aux membres d'accepter la modification du périmètre de l'Agence Technique Départementale 36 (ATD 36) suite à la demande de 12 communes éligibles.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, par 77 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

L'Assemblée Générale Ordinaire

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

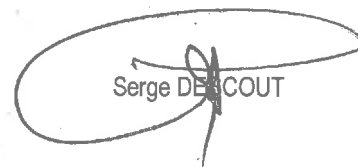
Vu les délibérations des Communes de ANJOUIN, BRION, CHOUDAY, DUN-LE-POELIER, LA CHAMPENOISE, LE-PONT-CHRETIEN-CHABENET, MENETOU-SUR-NAHON, MONTIERCHAUME, POULAINES, SAINT-AUBIN, SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE et SAINTE-FAUSTE décidant d'adhérer à l'Agence et adoptant ses statuts ;

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article Unique : Est approuvée l'adhésion des Communes de ANJOUIN, BRION, CHOUDAY, DUN-LE-POELIER, LA CHAMPENOISE, LE-PONT-CHRETIEN-CHABENET, MENETOU-SUR-NAHON, MONTIERCHAUME, POULAINES, SAINT-AUBIN, SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE et SAINTE-FAUSTE à l'Agence Technique Départementale 36 (ATD 36).

Le Président


Serge DESCOUT